



Probleme de remboursement apres erreur d'achat

Par **nadia62**, le **09/08/2008** à **19:04**

bonjour,rrnrj'ai envoyé ma fille a la pharmacie acheter une boite de camomille. mais le produit en question n'est pas celui que je voulais et en + il est trop cherrnrnla pharmacienne n'a pas voulu rembourser elle a fait un avoir !nje ne suis pas d'accord avec elle ! je l'ai appelé et elle m'a dit qu'elle avait décidé ainsirnrnqui a raison? que dois je faire?rrnrnmerci

Par **coolover**, le **10/08/2008** à **01:45**

Bonjour nadia.rrnrJuridiquement, on ne peut pas annuler une vente si on s'est trompé dans le produit que l'on voulait acheter. C'est possible si le produit n'est pas conforme, mais si c'est bien celui que ta fille a demandé, tu ne peux pas faire grand chose.rrnrnBon, si ta fille est mineure, y'aurait toujours la possibilité d'invoquer le fait qu'un enfant mineur ne peut faire aucun acte juridique, et ne eput donc en principe acheter quoi que ce soit, mais là j'avoue que ça suppose une procédure bien plus ennuyeuse que le prix d'achat....rrnrnPartant de là, la pharmacienne n'étant pas obligée d'annuler la vente, elle peut imposer un avoir.rrnrnAprès, c'est le jeu de la concurrence : elle risque d'avoir perdu une cliente :)